

# 22.461 personnes exclues des allocations d'insertion

**Le 1<sup>er</sup> janvier, les premières exclusions des allocations d'insertion tombaient. Six mois plus tard, des chômeurs témoignent.**

**C**'est la décision du gouvernement Di Rupo qui a été la plus durement ressentie : la limitation à deux ans des allocations d'insertion. Il s'agit d'une allocation versée aux personnes qui ne peuvent faire état de périodes de travail suffisamment longues pour bénéficier des allocations de chômage.

La philosophie de la décision était d'inciter ces personnes à se diriger vers le marché

du travail.

La décision a été prise à la fin de 2011, mais les premières personnes touchées ont perdu ces allocations le premier janvier dernier. Selon les chiffres de l'Onem (qui peuvent encore évoluer légèrement), les exclusions sont arrivées par vagues successives : 18.432 en janvier, 1.168 en février, 1.035 en mars, 958 en avril et 868 en mai. Il y a donc eu, au total, 22.461 exclusions. Avec,

à la clé, des pertes de revenu de plusieurs centaines à un millier d'euros par mois dans les cas extrêmes.

Cette réforme est très contestée depuis son introduction. A tel point qu'Elio Di Rupo avait eu ces mots, le 5 janvier dernier : « *J'ai le cœur qui saigne quand je pense à tous ces gens. Croyez-moi, je n'en dors pas.* » Il demandait le retrait de la réforme. ■

B.Dy

## Tanguy (35 ans) « Que le gouvernement vive un mois à notre place ! »



TANGUY

**Chef de famille : 1.089 euros au CPAS**

Tanguy Laurent a 35 ans. Chef de famille, il est père de 5 enfants et vit à Jambes. Avant le 1<sup>er</sup> janvier, il touchait 1.100 euros d'allocations d'insertion. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il touche 1.089 euros du CPAS. Les allocations familiales ont aussi été réduites.

Pour Tanguy, ce sont les enfants qu'on punit... © MATHIEU GOLINVAUX

## Valérie (30 ans) : « Je me sens rabaissée, et révoltée »

Elle « ne comprend pas ». Valérie a trente ans. Elle a suivi des études en « travaux de bureau », puis a travaillé comme intérimaire. Mais rien ne débouchait sur un emploi stable. Elle suit alors une formation d'accueillante d'enfants, « mais j'ai découvert ensuite que c'était un secteur protégé et je n'ai jamais trouvé du boulot là-dedans... ». Après cela, elle travaille comme caissière, pour un remplacement. A nouveau sans emploi, elle reprend une formation en comptabilité. « Jusque l'an dernier, j'ai travaillé dans un magasin à la Médiacité, à Liège, mais j'ai eu de gros problèmes avec ma patronne, qui ne me payait pas... Les patrons exploitent les tra-

vailleurs, ils se sentent en position de force car ils savent bien que derrière la porte, il y en a dix qui attendent ! »

**« Quand on est jeune, on nous dit de faire des études pour avoir un emploi. Et puis voilà... »**

Des années de galère, mais jamais un seul avertissement de l'Onem : « *J'ai toujours passé tous mes entretiens sans problème car je débarquais avec de gros dossiers de recherche d'emploi. Je ne pensais pas que j'allais sauter. Même celles qui me suivent au Forem ne comprennent pas : elles me disent que j'ai un bon CV, d'excellentes références, que j'en veux...* » Valérie a cependant obtenu un délai, jusqu'en février.

Sans véritable explication, Valérie a juste entendu dire que tous les cohabitants, à de très rares exceptions près, étaient exclus. C'est en l'occurrence son cas. Mariée et en ménage pendant plusieurs années, Valérie a été contrainte de retourner chez ses parents il y a deux ans, après son divorce. Avec des allocations de 414 euros, impossible autrement : « *Sauf si on s'inscrit comme isolé, ce que beaucoup de*

gens ont fait », pointe la jeune femme. Pour l'instant, Valérie n'a pas contacté le CPAS. Elle ne veut pas que ses parents, chez qui elle vit, soient touchés. Elle n'a donc actuellement plus aucun revenu : « *J'avais mis un peu de côté, mais heureusement que j'ai mes parents ! J'essaie de m'en sortir. Mais il y a tout qui ferme pour l'instant. Et pour les employeurs, soit je suis trop qualifiée, soit pas assez... Quand on est jeune, on nous dit de faire des études pour avoir un emploi et puis voilà...* »

« *Je me sens rabaissée, concède Valérie. Le plus difficile est de chercher du boulot et de ne pas trouver. C'est déprimant. Surtout que je ne suis pas une fille qui aimer rester chez soi. Et puis, même financièrement, j'aimerais avoir ma voiture, mon appartement, etc.* » Pour ce qui concerne les exclusions, la jeune trentenaire se dit surtout « révoltée » par la situation : « *Mais je ne peux pas rester dans cet esprit-là, pour- suit-elle. De toute façon, je n'ai pas le choix, il va bien falloir que je m'en sorte.* »

Valérie a réussi un test pour intégrer une formation de secrétaire médicale, à partir d'octobre. Même si elle espère quand même trouver un emploi d'ici là. ■

E.BL.

En septembre, on savait déjà que certains seraient exclus du chômage. Mais je ne pensais pas que moi je serais dedans. Puis j'ai reçu la lettre : vous faites parties des... 25.000 - je crois, je ne sais plus exactement - exclus du chômage... » Tanguy Laurent a 35 ans. En septembre dernier, quand les premiers chiffres tombent, il termine une formation de deux ans d'ouvrier en parcs et jardins. Il pense que cette formation va l'épargner. Erreur : c'est à ce moment-là qu'il apprend qu'elle n'est pas prise en compte, même si, durant cette période, le Forem ne le contrôle pas, sachant qu'il se forme. Au début, c'est donc la surprise. Puis, la colère : « *Je me suis dit que j'avais perdu deux ans de ma vie, j'ai eu envie de tout envoyer valser* », confesse Tanguy.

**Formations, intérim, mais pas assez**

Sorti d'humanités techniques avec une qualification en aide aux personnes, il enchaîne les jobs en intérim. Un mois, un

mois et demi, mais jamais de contrat stable à la clé. Il se lance alors dans une formation de deux ans en menuiserie-ébénis-

terie. Rebelote. Un autre frein, et non des moindres, concerne le permis de conduire : « *Sans permis, pas de boulot. J'ai le théorique, mais il faut des moyens pour passer la pratique...* »

« *Le marché de l'emploi me fait tourner en rond... Quand on entend le gouvernement, ceux qui sont au chômage, c'est de leur faute, ils n'avaient qu'à plus se bouger le cul... Mais de toute façon, il n'y a pas assez de travail pour tout le monde ! »*

Cela fait six mois que Tanguy émarge au CPAS. Quand il était au chômage, il touchait 1.100 euros par mois. Avec l'aide sociale, il est à 1.089 euros... La différence ne semble pas énorme. « *Mais en fin de mois, on la sent*, rétorque Tanguy. Une fois que j'ai payé les factures pour 600, 700 euros, il y a les courses, l'abonnement de bus... ça part tellement vite. » En conséquence de son exclusion, la compagnie de Tanguy, mère des deux petits derniers dont Tanguy a la charge, a vu les allocations familiales se réduire, passant de 352 euros à 257 euros... « *C'était de l'argent pour les enfants, hein, je ne le prenais pas pour me nourrir.* » L'un dans l'autre, la différence compte.

Sur quoi Tanguy et sa compagnie ont-ils encore dû/peu économiser davantage ? « *Sur tout, il faut faire attention à tout, ré-*

pond le père de famille. *Quand j'ai appris que j'étais exclu, j'ai dû expliquer à ma compagne ce qu'on ne pourrait plus se permettre. On ne menait pas la grande vie, mais une fois par an, aux grandes vacances, on allait une journée à la mer avec les enfants. C'est plus possible. Eux, ils ne comprennent pas. C'est eux qui sont punis finalement.* »

**« On est mis à l'écart »**

Pour l'avenir, Tanguy pense peut-être à une quatrième formation, comme garde forestier. Au CPAS, il pourrait également décrocher un emploi « article 60 » d'un an, qui lui donnerait à nouveau accès à des allocations de chômage ensuite pendant trois ans. « *Mais tout ce que j'espère, moi, c'est trouver du boulot !* », souligne Tanguy. Sans l'aide du Forem, c'est encore plus compliqué qu'avant, juge le père de famille : « *Il faudrait plus d'aide pour relancer les exclus. Maintenant, je dois chercher seul les offres d'emploi, les formations. Je n'ai aucune aide, je me sens mis à l'écart.* »

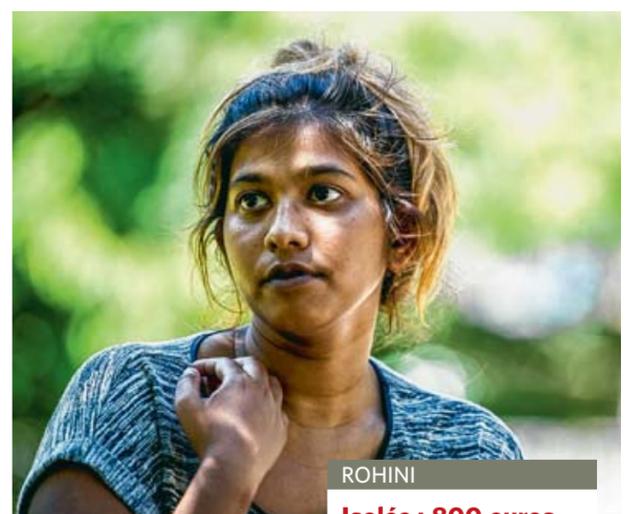
Et s'il avait un message à faire passer au gouvernement ? « *Qu'ils vivent un mois à notre place pour voir ce que c'est ! Mais ils gagnent bien leur vie et, pour eux, les exclus, les chômeurs sont tous dans le même sac : ils s'en foutent complètement !* » ■

ÉLODIE BLOGIE

## Rohini (24 ans) : « Ne pas rester au chômage toute ma vie... »

En fait, je m'y attendais un peu. D'être exclue. Comme ça faisait quand même assez longtemps que j'étais au chômage. Et ils gardaient les gens qui avaient au moins travaillé un an alors... » Rohini n'a que 24 ans. Mais elle a arrêté l'école vers 17 ans, en troisième année d'humanités. A ce moment-là, elle commence des formations (deux au total) dans la vente. Elle fait un court stage. Depuis lors, elle « cherche » bien sûr (« *j'en avais l'obligation* »), mais les possibilités ne suivent pas. Elle n'a jamais décroché un emploi. Et est donc restée chez papa-maman, en touchant une allocation de chômage en tant que cohabitante : plus ou moins 400 euros.

Rohini n'a l'air ni en colère ni désespérée. Elle s'épanche peu, pour ne pas dire pas du tout, répond avec un certain flegme. L'exclusion, elle l'interprète de façon plutôt positive : « *Au début, ça m'a énervée, mais après ça m'a aidée. En même temps, je n'allais pas rester au chômage toute ma vie ! Mon but est quand même de trouver un boulot, de ne plus dépendre tout le temps de quelqu'un ou quelque chose. Parfois, on avance mieux seul qu'en étant chez ses parents ou au chômage.* » Rohini a donc fait les démarches



ROHINI

**Pour Rohini, l'exclusion a l'effet d'un déclin.** © MATHIEU GOLINVAUX

**Isolée : 800 euros au CPAS**

Rohini a 24 ans. Elle vivait chez ses parents à Bruxelles.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier, elle touchait 400 euros du chômage, comme cohabitante.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, comme isolée, elle va toucher 800 euros du CPAS.

E.B.I.

VALÉRIE

**Cohabitante : aucun revenu**

Valérie Bombléd a 30 ans. Elle est divorcée et vit à Liège, chez ses parents. Avant le 1<sup>er</sup> janvier, elle touchait 414 euros d'allocations comme cohabitante. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle a bénéficié d'un délai jusqu'en février. Aujourd'hui, elle n'a plus aucun revenu.